



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# DEVENEZ PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE : GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT



# Pourquoi ce guide ?

L'érosion de la biodiversité est un sujet devenu incontournable sur la scène nationale et internationale et l'ensemble des acteurs non étatiques (collectivités, entreprises, et autres organisations telles que les associations) ainsi que les citoyens, doivent se mobiliser. Cependant, les acteurs n'ont pas nécessairement toutes les connaissances, toutes les clés d'action ou les moyens nécessaires pour entreprendre une démarche pertinente afin de réduire leur impact sur la biodiversité. Ainsi, il est primordial que des actions collectives de soutien à pareille démarche puissent se développer et que les associations et fédérations, fondations et chambres consulaires, puissent s'investir

pour mobiliser leurs membres ou leurs publics et les accompagner en les formant ou en leur fournissant des outils adaptés par exemple.

C'est dans cette optique qu'a été construit le programme « Partenaires engagés pour la nature », troisième volet de l'initiative « Engagés pour la nature » développée par l'Office français de la biodiversité, à la demande du Ministère de la Transition Ecologique.

Ce guide vise à accompagner ces acteurs dans la compréhension de l'enjeu que représente l'érosion de la biodiversité et dans la construction d'engagements et d'actions concrètes permettant de mobiliser ceux qui les écoutent.

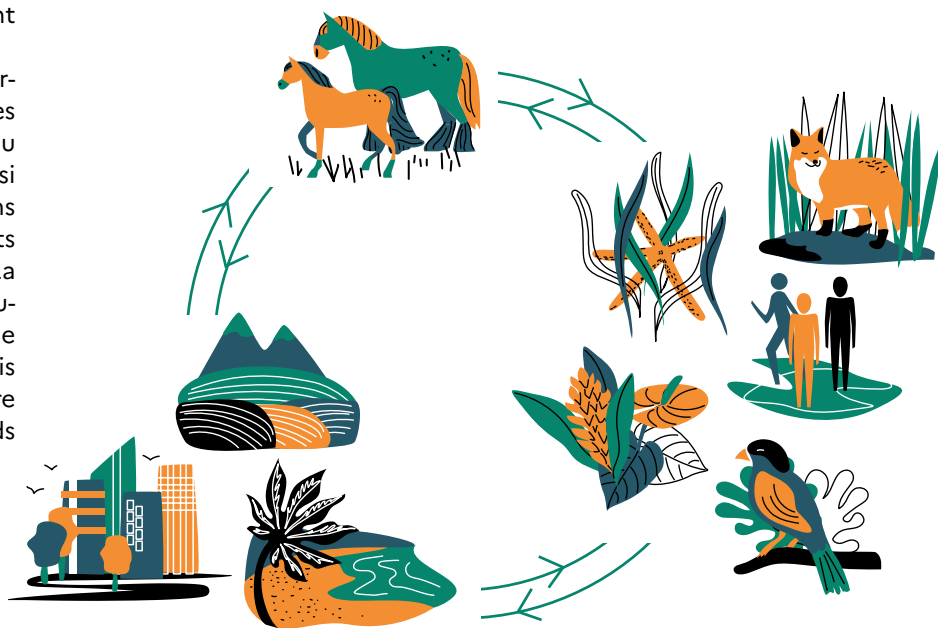


## POURQUOI S'ENGAGER POUR LA NATURE ?

### BIODIVERSITÉ : UNE SIXIÈME EXTINCTION DE MASSE D'ORIGINE ANTHROPIQUE

La biodiversité est définie comme la diversité de l'ensemble du vivant sur terre.

Elle représente à la fois la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité génétique au sein d'une même espèce mais aussi toutes les relations et interactions qui existent entre ces différents milieux, espèces et individus. La biodiversité, en constante évolution, accompagne la dynamique des écosystèmes et a permis le maintien de la vie sur Terre pendant les 4 derniers milliards d'années.

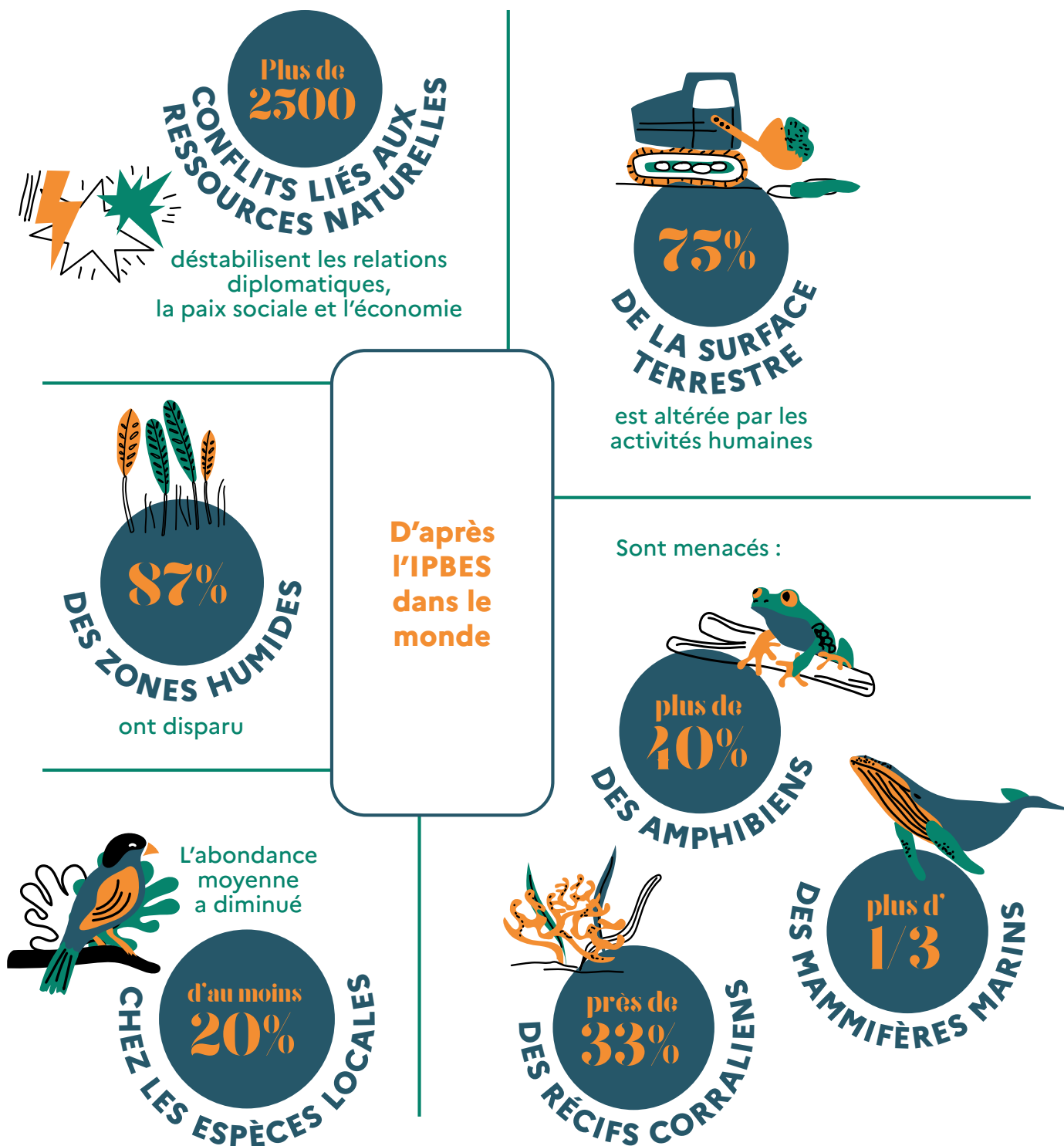


**Représentation schématique de la biodiversité : diversité des écosystèmes, des espèces et inter-espèces, ainsi que toutes les relations entre ces diversités.**

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)<sup>1</sup>, première évaluation mondiale de l'état de la biodiversité, décrit une crise de la biodiversité sans précédent avec près d'un milliard d'espèces menacées d'extinction : plus de 40 % des espèces d'amphibiens, près de 33 % des récifs coralliens et plus de 33 % de tous les mammifères marins sont menacés. Les écosystèmes dans leur

ensemble sont aussi menacés : 75 % de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont été significativement modifiés par l'action humaine.

L'édition 2020 de l'Indice Planète Vivante<sup>2</sup> indique une chute moyenne de 68 % des populations suivies de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons entre 1970 et 2016 dans le monde.



Les chiffres de l'érosion de la biodiversité dans le monde.  
Adapté du rapport de l'Observatoire National de la Biodiversité, 2020.  
Données issues du rapport de l'IPBES, mai 2019

D'après l'IPBES, « cette perte est la conséquence directe de l'activité humaine et constitue une menace directe pour le bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde »<sup>3</sup>. En effet, l'érosion de la biodiversité est directement liée à cinq facteurs, eux-même dépendants de la consommation et des dynamiques technologiques et socio-économiques de nos sociétés humaines :



### Le changement d'usage des terres et des mers

Le développement des infrastructures, l'urbanisation et l'artificialisation des terres (dont la déforestation et la mise en culture) sont des sources de destruction, de fragmentation et de simplification d'habitats naturels et de rupture des continuités écologiques qui mettent en danger les espèces qui y vivent.



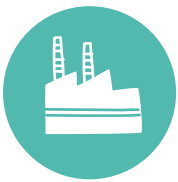
### Surexploitation des ressources naturelles

Les écosystèmes produisent de nombreuses ressources indispensables aux activités humaines et à la survie des espèces présentes actuellement sur Terre. Or, certaines de ces ressources sont aujourd'hui surexploitées (exploitation d'une ressource à un rythme qui ne lui permet pas de se renouveler), notamment par la production agricole, la pêche, la production d'énergie ou encore l'extraction de matériaux.



### Changement climatique

L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne aujourd'hui un réchauffement climatique mondial et des dérèglements climatiques qui impactent tous les organismes vivants (ex : instabilité des saisons, sécheresses, inondations...). Les gaz à effet de serre sont également responsables de l'acidification des océans (provoquée par l'entrée de CO<sub>2</sub> dans l'eau) qui induit notamment le blanchiment des coraux, source de nourriture et de refuge pour de nombreuses espèces aquatiques.



### Pollutions

Les rejets d'éléments polluants dans les sols, l'eau ou encore l'air, mais aussi les pollutions sonores et lumineuses perturbent et intoxiquent les organismes vivants et déséquilibrent les écosystèmes et chaînes alimentaires. Certaines pollutions, comme celles engendrées par des décharges sauvages, l'utilisation de produits chimiques toxiques (ex : PCB) ou phytosanitaires (ex : néonicotinoïdes), viennent endommager durablement les écosystèmes et se dispersent facilement et de façon systémique, élargissant la zone polluée.



### Espèces exotiques envahissantes

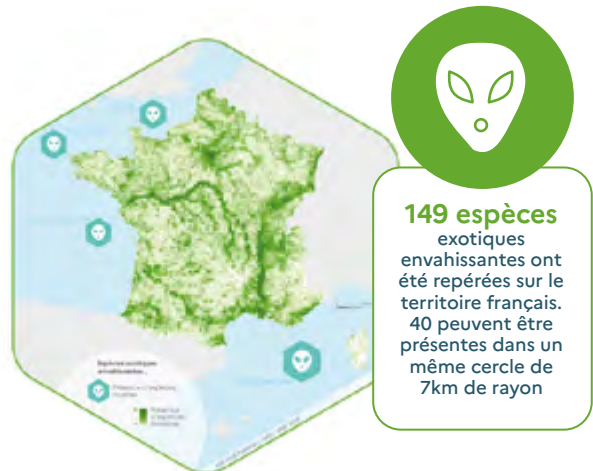
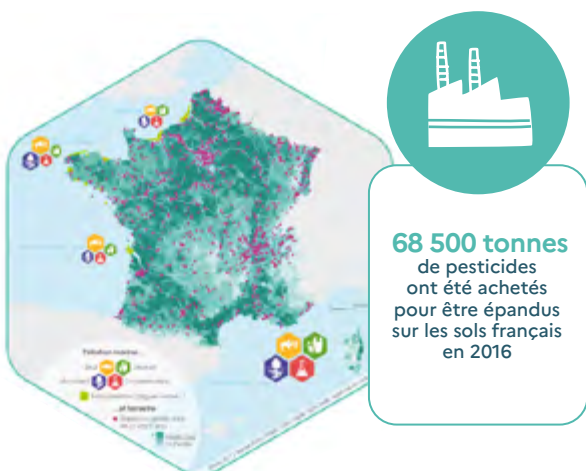
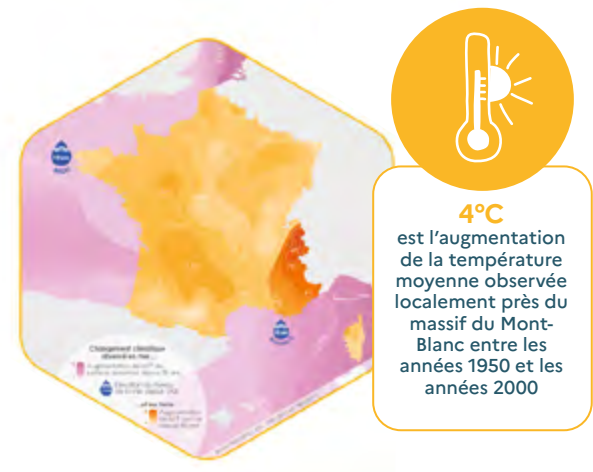
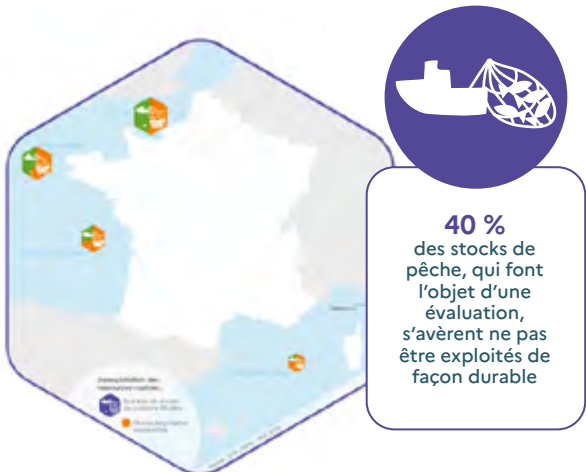
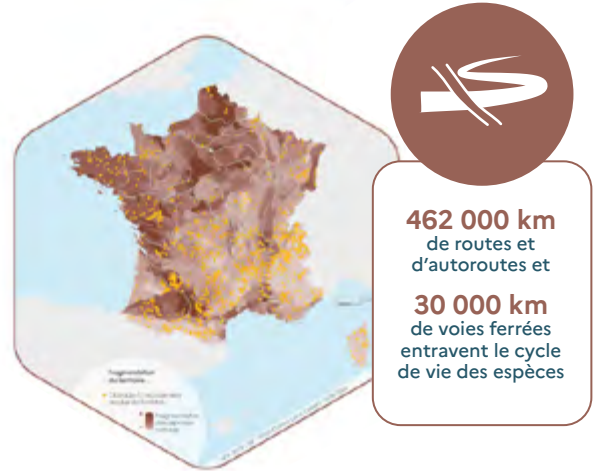
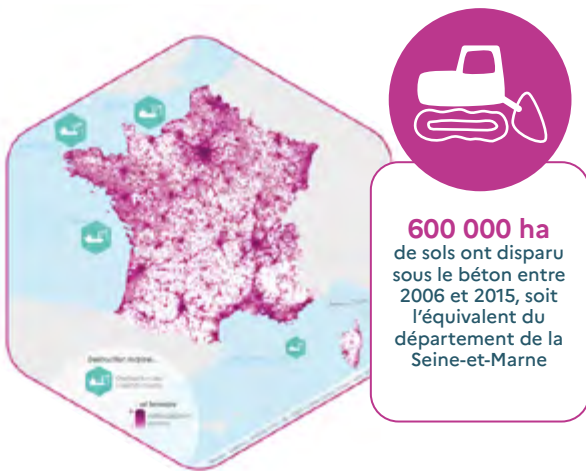
Les espèces exotiques envahissantes sont les espèces introduites de façon volontaire ou accidentelle dans des milieux dont elles ne sont pas originaires, menaçant ou entrant alors en compétition directe avec les espèces autochtones. Les exemples les plus courants sont par exemple le frelon asiatique qui décime les populations d'abeilles domestiques ou sauvages, ou encore la renouée du japon, une grande plante très résistante qui crée un couvert végétal et qui empêche le développement d'espèces plus petites.

<sup>1</sup> Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019. [https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes\\_global\\_assessment\\_report\\_summary\\_for\\_policymakers\\_fr.pdf](https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf)

<sup>2</sup> Rapport Planète Vivante, WWF, 2020 <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

<sup>3</sup> Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, IPBES, 2019

Les cartes ci-dessous présentent l'importance des différents facteurs d'érosion sur l'espace métropolitain<sup>4</sup>.



<sup>4</sup> <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/cartographie-des-pressions>

## UNE MOBILISATION D'AMPLEUR NATIONALE ET INTERNATIONALE

Conscientes de l'érosion alarmante de la biodiversité, les instances mondiales se sont saisies du sujet dès 1992 avec la signature de la Convention sur la diversité biologique (CDB) présentant un cadre international pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

La biodiversité est en 2021 sur le devant de la scène internationale avec le Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), et la COP15 de la CDB, présidée par la Chine, qui définit le cadre international post-2020 sur la biodiversité. 2021 devrait aussi aboutir à l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité, colonne vertébrale de l'action publique des dix prochaines années.

Afin de faire émerger des actions concrètes de la part des acteurs non étatiques et des Etats, de nombreuses coalitions ont vu le jour, par exemple celles issues du rendez-vous international récurrent du One

Planet Summit, organisé pour la première fois à l'initiative d'Emmanuel Macron deux ans après l'Accord de Paris. Ces coalitions visent des objectifs concrets, chiffrés, temporellement définis, en faveur du climat et de la biodiversité et proposent un planning d'action pour les atteindre. Le deuxième One Planet Summit aurait dû avoir lieu en parallèle du Congrès Mondial de la Nature et a finalement fait l'objet d'un événement à part en 2021. Lors de cet événement, le Prince Charles a par exemple présenté la Terra Carta, qui présente un plan d'action à 2030 pour mettre la Nature, les Hommes et la Planète au cœur de la création de valeur à l'échelle mondiale, et appelé le secteur privé à rejoindre cet effort. L'initiative de l'Accélérateur de la Grande Muraille Verte a également été annoncée lors de ce sommet. Elle vise à débloquer une première contribution pour permettre d'atteindre l'objectif de la restauration de 100 millions d'hectares de terres dégradées et la création de 10 millions d'emplois verts sur le flanc sud du désert du Sahara d'ici 2030.

### PANDEMIE ET BIODIVERSITE

Marqueur de la dégradation des écosystèmes, ces événements prévus en 2020 ont été reportés à cause de la pandémie COVID-19. En effet, la réduction des espaces naturels perturbe les écosystèmes et provoque le contact entre les animaux sauvages, les animaux d'élevages, les humains et leurs agents pathogènes conduisant aux pandémies. Entre 631 000 et 827 000 virus présents dans la nature pourraient infecter les êtres humains : des pandémies plus fréquentes, plus mortelles et plus coûteuses sont à prévoir<sup>5</sup>. Ce lien est pris en compte

par l'approche « One Health », une approche collaborative mondiale, qui fait le lien entre la santé des écosystèmes, la santé des animaux sauvages, la santé des animaux d'élevage et la santé humaine, et vise à garantir la santé à l'échelle de la planète. Cette approche est par exemple soutenue par l'initiative PREZODE de l'INRAE du Cirad et de l'IRD, en concertation avec une dizaine d'autres organisations de recherche, qui a été présentée au One Planet Summit 2021 et qui vise à prévenir les risques d'émergence de maladies zoonotiques et de pandémies.

Sur la sphère publique, les dirigeants politiques internationaux se sont engagés à contrer l'érosion de la biodiversité d'ici 2030 au sein du « Leader's Pledge for Nature<sup>6</sup> », signal fort de l'engouement international sur le sujet mais aussi de la volonté de traduire cet enjeu par des actions concrètes au niveau national.

Au niveau du privé, les entreprises se sont elles aussi engagées au sein d'initiatives comme « Business for nature<sup>7</sup> » ou « Act4nature International<sup>8</sup> » pour porter leur appel à l'action publique et valoriser leurs démarches biodiversité. Cet engouement prouve la

prise en compte de la dépendance de l'économie mondiale à la biodiversité, mise en lumière par l'intégration de la biodiversité au top-5 des risques mondiaux selon l'évaluation 2020 du World Economic Forum<sup>9</sup>. Il montre aussi la prise de conscience de la participation des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité et la volonté d'agir pour la réduire. Le monde de la finance, catalyseur de l'action des entreprises a également fait savoir son engagement autour du « Finance Pledge for Biodiversity<sup>10</sup> ».

<sup>5</sup> D'après le rapport IPBES workshop on diversity and pandemics, IPBES, 2020

<sup>6</sup> Plus d'informations sur : <https://www.leaderspledgefornature.org/>

<sup>7</sup> Plus d'informations sur : <https://www.businessfornature.org/>

<sup>8</sup> Plus d'informations sur : <http://www.act4nature.com/>

On peut également noter des initiatives du monde associatif comme le travail du Ministère des Sport avec le WWF qui ont créé la Charte des 15 engagements éco-responsables<sup>11</sup> ou les engagements sur la biodiversité des acteurs de la culture, des clubs de voile, de golf ou d'associations de loisirs en plein air.

A l'échelle citoyenne et individuelle, la mobilisation est elle aussi croissante comme le démontrent des initiatives telles que les Citoyens UNESCO pour la planète (UNESCO Green Citizens<sup>12</sup>) qui met en lumière les projets citoyens de restauration et de protection de la nature. La Convention Citoyenne pour le Climat<sup>13</sup> illustre également la préoccupation citoyenne pour la biodiversité en intégrant cet enjeu au cœur de nombreuses propositions. Au-delà de ces dynamiques collectives, de nombreuses mobilisations indépendantes existent comme des collectifs de quartier visant à construire des jardins partagés, les actions de seed bombing (fabrication et diffusion de petites boules chargées de graines distribuées pour encourager chacun à fleurir ses jardins ou les espaces publics

environnants), les collectes de déchets sur les plages, les challenges « moins de viande » ou « zéro déchet », etc.

Pour accompagner cette mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société, le gouvernement français, avec l'appui de l'Office français de la biodiversité, a lancé l'initiative « engagés pour la nature<sup>14</sup> » déclinée en 3 programmes : un programme à destination des entreprises, un programme à destination des collectivités infra-départementales et un programme à destination des partenaires qui fait l'objet de ce guide. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Plan Biodiversité adopté par la France en 2018 afin d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité<sup>15</sup>.

Plus de 200 territoires se sont déjà inscrits dans le programme « Territoires engagés pour la nature » et plus d'une centaine d'entreprises sont désormais adhérentes au programme « Entreprises engagés pour la nature » depuis leur lancement en 2019.

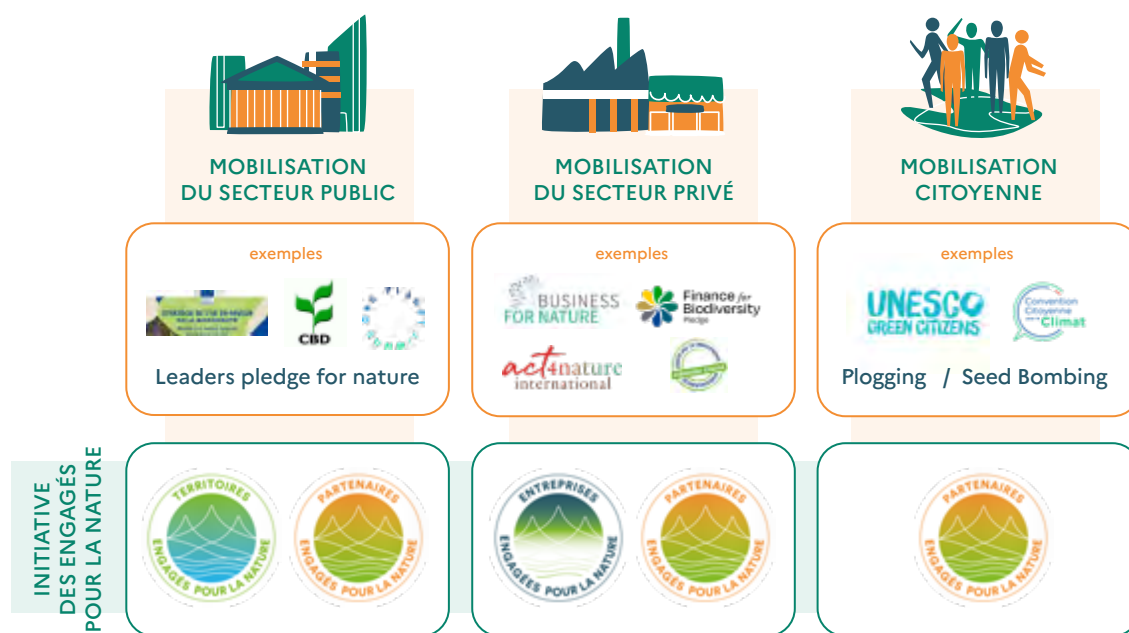


Schéma synthétique des mobilisations pour la nature

## LE RÔLE CENTRAL DES PARTENAIRES

Afin de permettre une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs de la société et à la hauteur de la crise environnementale constatée, votre engagement en tant que « partenaires » est indispensable.

Les « partenaires », comme nous les appelons dans ce programme, sont les associations de tous types, fondations ou encore chambres consulaires qui ont la capacité d'échanger, de relayer des messages, de mobiliser et *in fine* d'engager l'ensemble de la société (des citoyens aux entreprises en passant par

les syndicats et les collectivités locales) en faveur de la biodiversité. Vous pouvez rejoindre le programme des « PEN » en tant qu'association environnementale (déjà naturellement engagées) mais aussi en tant qu'association culturelle, de protection de consommateurs, d'inclusion sociale, en tant qu'associations d'entreprises ou d'élus, en tant que mouvement de jeunesse, syndicat de salariés, d'agriculteurs ou d'entrepreneurs, en tant que fédération sportive ou professionnelle, en tant que fondation d'utilité publiques, fonds de

<sup>9</sup> 2020 Global Risks Report, World Economic Forum, Janvier 2020, <https://www.weforum.org/reports/the-global-risks-report-2020>

<sup>10</sup> Plus d'informations sur : <https://www.financeforbiodiversity.org/launch-the-pledge/>

<sup>11</sup> Plus d'informations sur : <https://developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements>

<sup>12</sup> Plus d'informations : <https://www.unescogreencitizens.org/fr/>

<sup>13</sup> Plus d'informations : <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

<sup>14</sup> Plus d'informations : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/>

<sup>15</sup> Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

dotation, chambres de commerce et d'industrie ou toute autre organisation qui maille notre société et agit auprès des citoyens, aux côtés de territoires ou au nom d'entreprises.

Maillons essentiels de la mobilisation collective des « engagés pour la nature », vous êtes présents sur tout le territoire, à des échelles très macro ou très locales, et permettez de soutenir et d'accompagner des acteurs et/ou des citoyens) sur tout le territoire hexagonal comme ultramarin.

Votre rôle en tant que partenaire engagé pour la nature peut être multiple, de la sensibilisation aux enjeux biodiversité à l'organisation d'actions collectives de restauration de la biodiversité, en passant par la formation, la création d'outils ou l'accompagnement de vos membres à s'inscrire au sein des programmes de l'initiative « engagés pour la nature » (La partie III de ce guide décrit les différentes actions que vous pouvez mener en tant que partenaire).

## LE RÔLE CENTRAL DES PARTENAIRES

S'inscrire dans le programme « Partenaires engagés pour la nature » permet :

- D'être reconnu pour votre engagement en faveur de la biodiversité et donc de **donner du crédit à vos actions** à travers une reconnaissance nationale appuyée sur des critères et une évaluation transparente.
- **D'être valorisé** sur le site internet des Partenaires engagés pour la nature mais aussi lors d'événements (comme les Assises nationales de la biodiversité ou le Salon International de l'agriculture par exemple) au sein desquels votre démarche sera promue, ou encore dans le cadre d'actions de communications sur le sujet.
- D'être accompagné dans votre engagement, notamment au travers du **Club des engagés**, un réseau pour favoriser le partage d'expériences, la diffusion de connaissances et d'outils et monter collectivement en compétences.
- De s'inscrire dans un réseau multi-acteurs et multi-secteurs engagé pour la biodiversité. En effet, ce Club des engagés représente une occasion unique d'échanger avec les autres partenaires mais également de construire un lien, de créer de nouvelles synergies ou de tisser de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs engagés et reconnus au titre des programmes « Partenaires, Entreprises ou Territoires engagés pour la nature ».

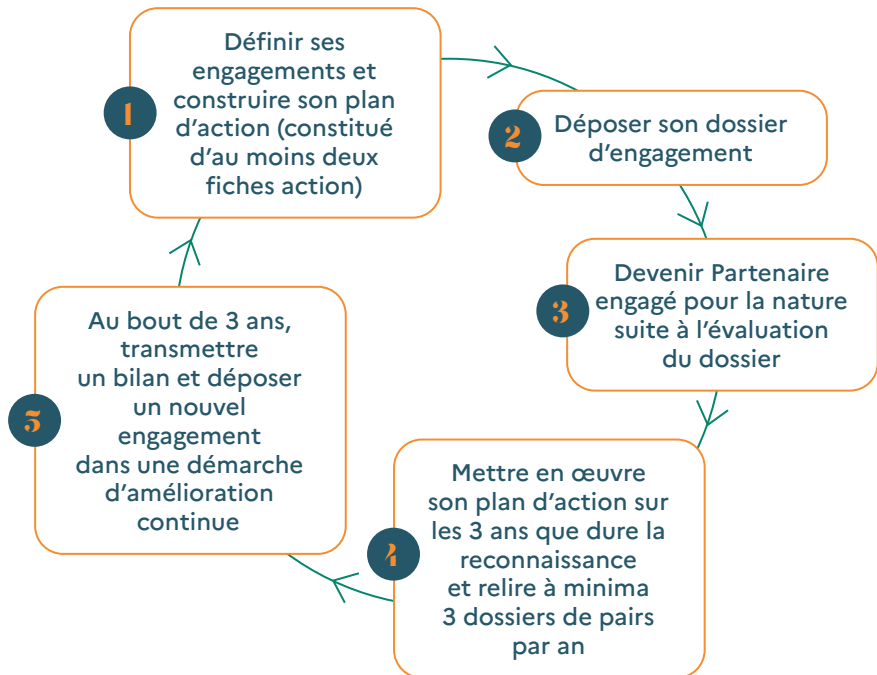




# QU'EST-CE QUE « PARTENAIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » ÉTAPE PAR ÉTAPE

## VUE D'ENSEMBLE DU PARCOURS DU PARTENAIRE

« Partenaires engagés pour la nature » est un programme valorisant l'engagement des associations, syndicats, fédérations, etc. dans la mobilisation de l'ensemble de la société pour la biodiversité. Pour suivre ce programme, vous suivrez les étapes suivantes :



## 1. DÉFINIR SES ENGAGEMENTS ET PROPOSER SON PLAN D'ACTION

La première étape pour devenir un « Partenaire engagé pour la nature » est de définir vos engagements.

Vous pouvez vous engager sur différentes actions :

- Sensibilisation de vos publics et des membres de votre réseau
- Accompagnement vers l'action
- Valorisation, capitalisation ou partage de bonnes pratiques
- Actions directes de préservation ou reconquête de la biodiversité
- Actions pour démultiplier le nombre d'organisations « engagées pour la nature » et *in fine* d'actions en faveur de la biodiversité.

Chaque type d'action est détaillé dans la partie III de ce guide et des exemples vous sont proposés.

Si le formulaire d'engagement vous propose de cocher directement les actions que vous souhaitez mener (ou poursuivre) parmi une liste d'actions types, il vous est également demandé de présenter, à minima, deux actions-phares de votre engagement.

Vous devrez décrire pour ces actions :

- Son intitulé
- Les indicateurs de suivi de cette action et les objectifs chiffrés et datés associés
- Les finalités de l'action
- Les moyens financiers matériels et humains associés à l'action
- Les parties prenantes associées (s'il y en a)
- Les différentes étapes à mener pour la mise en œuvre de votre action et leur phasage dans le temps.

Les pages 20 à 22 de ce guide vous aideront pour construire vos actions et remplir ces champs de manière pertinente.

## 2. DÉPOSER SON DOSSIER D'ENGAGEMENT

Une fois vos actions définies, vous remplissez votre formulaire d'engagement sur la plateforme Démarches Simplifiées. Deux versions du formulaire sont disponibles, une spécifiquement à destination des « têtes de réseau » (associations rassemblant d'autres associations, des entreprises, des collectivités ou d'autres organisations), et la seconde pour les autres. Afin de vous faciliter la construction et la validation de votre engagement en interne, une version en format texte de ce formulaire est également disponible ([retrouvez le lien vers formulaire sur Démarches Simplifiées et leurs versions modifiables sur le site du programme](#)).

Ce formulaire contient différentes parties :

- **La section A «Fiche d'identité»** vous permet de décrire votre organisation et votre champ d'activités.
- **La section B «Questionnaire»** vous permet de signaler, dans un questionnaire fermé, les actions que vous avez déjà mises en place et souhaitez poursuivre, ainsi que les nouvelles actions que vous souhaitez mettre en œuvre dans les 3 prochaines années au titre de votre engagement.
- **La section C «Plan d'actions»** vous permet de détailler au minimum 2 actions-phares de votre plan d'action (qu'elles vous aient été proposées dans la liste d'actions à cocher ou pas). Si votre structure regroupe ou représente des « usagers de la nature » - dont les activités s'exercent dans la nature (randonnée, cyclotourisme, chasse, pêche, sport de nature...) - il vous est demandé de vous engager sur une action-phare permettant de réduire votre impact sur la biodiversité.

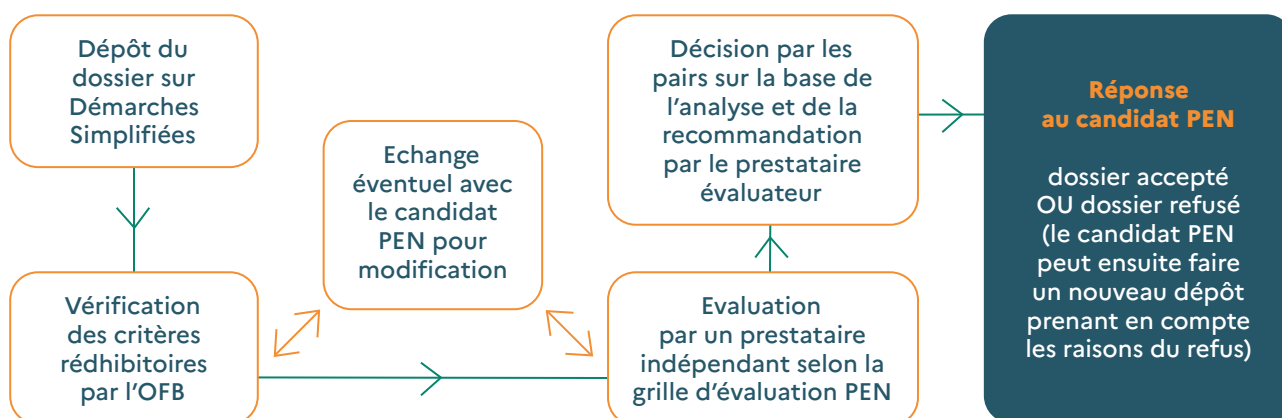
- **La section D «Contribution au dispositif de relecture des engagements de l'initiative "engagés pour la nature"»** vous permet de proposer vos salariés, bénévoles ou membres pour contribuer à l'analyse des engagements des futurs « Partenaires engagés pour la nature » ainsi qu'à l'évaluation des dossiers « Entreprises engagées pour la nature » (voir ci-dessous 4. Devenir relecteur de ses pairs)

- Enfin, **la section E «Résumé»** vous permet de soumettre un résumé de votre engagement dans sa globalité, signé par le représentant de votre organisation (directeur ou président).

Le résumé de l'engagement, demandé dans la section E, doit vous permettre à la fois de synthétiser votre engagement mais également de préciser les engagements pris dans la partie questionnaire et qui n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une action-phare. Ce document doit vous permettre de présenter l'ensemble de vos actions en lien avec la biodiversité. En interne, il pourra servir de document récapitulatif de vos engagements afin de faciliter le suivi et d'assurer le soutien de la direction ou de la présidence de votre organisation. En externe, ce document vous permettra de présenter votre engagement et de valoriser tout ce que vous faites ou vous engagez à faire pour mobiliser les citoyens, collectivités et entreprises à protéger la biodiversité. Au sein du programme PEN, ce document sera une base pour la communication de votre engagement sur le site internet ou sur d'autres supports. Des exemples de résumé d'engagements sont fournis en annexe, à la fin de ce guide.

## 3. DEVENIR PEN : PRÉSENTATION DU SYSTÈME D'ÉVALUATION

Afin de devenir un « Partenaire engagé pour la nature » votre dossier doit être validé. Cette validation se fait par le processus suivant :



L'évaluation se fait en deux temps :

- Une vérification des 6 exigences rédhibitoires (0.1 à 0.6) qui permet l'acceptation du dossier.
- Une évaluation sur la base des 4 critères d'évaluation de l'initiative des « engagés pour la nature ». Selon ces 4 critères, 12 exigences seront évaluées (1.1 à 4.2), dont 4 réservées aux structures de plus de 10 salariés (1.5, 2.2, 2.3, 4.2) hors association de défense de l'environnement.

Critères d'évaluation	N°	Exigences	Localisation des éléments de preuve
<b>0.</b> RECEVABILITÉ DU DOCUMENT D'ENGAGEMENT CONDITIONNANT L'ANALYSE DU DOSSIER	0.1	Tous les champs obligatoires sont remplis avec des éléments de réponse	Champs obligatoires du dossier
	0.2	La partie de présentation de l'organisation candidate est correctement remplie	Dossier partie A.
	0.3	L'organisation a coché au moins 2 actions sur lesquelles elle s'engage dans la partie B du questionnaire	Dossier partie B.
	0.4	L'organisation présente au moins 2 actions phare comportant à minima un titre, une description, un indicateur de suivi et un objectif tels que demandés dans le questionnaire	Dossier partie C.
	0.5	L'organisation a désigné au moins un évaluateur dans le cadre de l'évaluation par les pairs des dossiers d'engagement «partenaires engagés pour la nature» et s'engage à examiner au moins deux dossiers PEN (évaluation par les pairs)	Dossier partie D.
	0.6	L'organisation a fourni un résumé de l'engagement signée du directeur ou du président de l'organisation	Dossier partie E.
<b>1.</b> IMPLIQUANT, COHÉRENT ET PROPORTIONNÉ	1.1	<b>Pour chaque action phare, la mise en oeuvre est détaillée et cohérente par rapport aux objectifs et aux échéances fixées</b> ■ Vous avez décrit la mise en oeuvre de chaque action phare. Cette mise en oeuvre devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés selon les échéances proposées.	Dossier partie C.
	1.2	<b>Le nombre et le type d'actions d'engagement sélectionnées en partie B est proportionné à la taille de l'organisation, à son statut, à la maturité du sujet pour l'organisation et à ses capacités techniques, humaines et financières</b> ■ Vous avez sélectionné des actions qui correspondent bien à vos capacités d'action et le nombre d'actions sélectionné semble approprié par rapport à votre structure et à ses moyens	Dossier parties A et B.
	1.3	<b>Le nombre, les contenus et les objectifs des fiches action sont proportionnés à la taille de l'organisation, à son statut, à la maturité du sujet pour l'organisation et à ses capacités techniques, humaines et financières</b> ■ Dans la partie C du formulaire d'engagement, les actions-phares décrites sont appropriées par rapport à votre structure et à ses moyens. Le nombre d'actions phares et leurs contenus sont à la hauteur de votre statut et de vos moyens, les objectifs sont assez ambitieux par rapport aux attendus potentiels et à vos capacités.	Dossier parties A et C.
	1.4	<b>Les engagements et les actions phares ainsi que leurs objectifs et les échéances fixées semblent réalistes au regard des enjeux et des moyens de mise en oeuvre identifiés. Les structures regroupant ou représentant des « usagers de la nature » - dont les activités s'exercent dans la nature (randonnée, cyclotourisme, chasse, pêche, sport de nature.) - s'engagent sur une action-phare permettant la réduction de leur impact sur la nature.</b> ■ Vous avez pris des engagements qui sont faisables dans les temps impartis et à la hauteur des objectifs que vous vous fixez.	Dossier parties B et C.
	1.5	<b>Les engagements et les actions phares couvrent tout ou partie du coeur d'activité de l'organisation *</b> ■ Vos engagements ne sont pas superficiels par rapport à vos activités. Il s'agit de profiter de votre coeur d'activité et de votre relation privilégiée avec les acteurs pour promouvoir la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité.	Dossier parties A, B et C

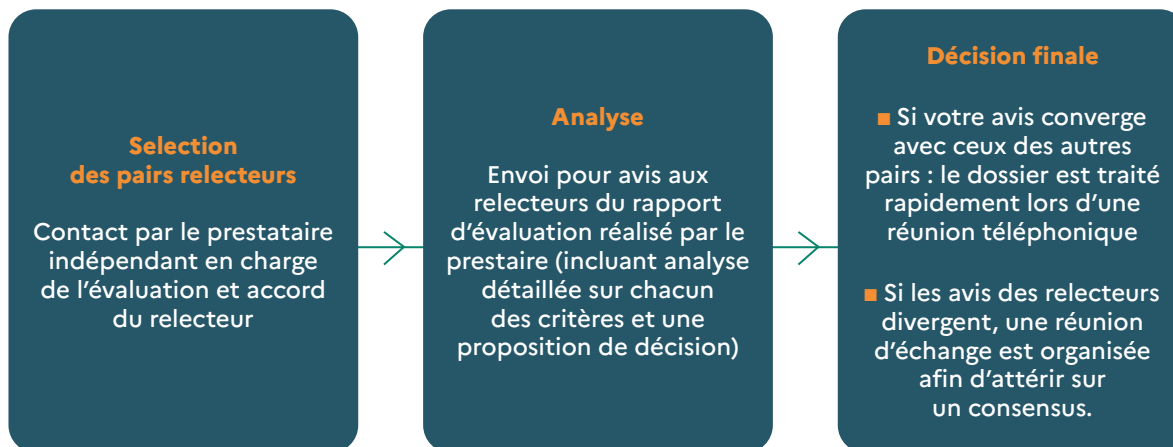
<p><b>2.</b></p> <p>MESURABLE, RÉVISABLE ET INSCRIT DANS UNE PERSPECTIVE D'AMÉLIORATION CONTINUE</p>	2.1	<p>Pour chaque action-phare, l'organisation a défini des indicateurs de suivi pertinents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vous avez définis des indicateurs de suivi pour vos actions phares qui sont corrélés à l'action mise en oeuvre et à l'impact sur la préservation de la biodiversité.</li> </ul>	Dossier partie C.
	2.2	<p>Pour chaque action-phare, l'organisation a défini et présente un objectif chiffré comportant une échéance *</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pour votre indicateur de suivi (ou l'indicateur de suivi le plus pertinent de votre action), vous avez défini un résultat à atteindre et une date butoire pour parvenir à ce résultat.</li> </ul>	Dossier partie C.
	2.3	<p>Le résumé de l'engagement et les fiches actions montrent que l'organisation a prévu des temps de suivi, de réflexion sur les résultats et d'ajustements éventuels *</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vous avez défini un processus de suivi de votre engagement passant par des réunions de suivi régulières permettant de suivre les résultats et de les analyser dans une perspective d'amélioration continue. Un temps de bilan final est également prévu.</li> </ul>	Dossier partie C.
<p><b>3.</b></p> <p>EFFECTIF ET ADDITIONNEL</p>	3.1	<p>Les actions-phares proposent des actions ayant un impact réel (direct ou indirect) sur la biodiversité ou sur la mobilisation des acteurs et des citoyens en faveur du vivant ou sur leur action en faveur du vivant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les actions-phares ont été réfléchies et élaborées dans le but de permettre la participation (de votre structure, de vos membres, ou d'autres citoyens et acteurs concernés par ces actions) à la protection et à l'utilisation durable de la biodiversité. Il s'agit bien de fournir des informations, des clés ou des outils à vos membres et aux citoyens/acteurs afin de participer à la lutte contre l'érosion du vivant ou d'y participer vous-même directement au travers des dites action.</li> </ul>	Dossier partie C.
	3.2	<p>Les actions décrites portent sur des projets/missions/éléments à poursuivre ou à mettre en place et non des actions terminées au moment du dépôt du dossier d'engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vous ne vous contentez pas de décrire des actions que vous avez mené. Votre dossier d'engagement décrit un véritable programme d'action présentant des actions à poursuivre ou à mettre en place.</li> </ul>	Dossier partie C.
<p><b>4.</b></p> <p>EN LIEN AVEC L'ACTION PUBLIQUE POUR LA BIODIVERSITÉ</p>	4.1	<p>Les actions-phares s'inscrivent clairement dans un ou plusieurs cadres généraux internationaux, nationaux et régionaux pertinents (CDB, Stratégie Européenne pour la biodiversité, SNB, Stratégies Régionales pour la Biodiversité, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les action-phares présentées permettent de participer aux plans d'action et aux efforts généraux décrits dans les cadres internationaux, nationaux ou régionaux.</li> </ul>	Dossier partie C.
	4.2	<p>Le résumé de l'engagement ou les actions-phare indiquent contribuer à l'atteinte d'objectifs internationaux, nationaux et/ou locaux (ODD, objectifs inscrits dans la CDB, dans la Stratégie Européenne pour la biodiversité, dans la SNB ou dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, etc.) *</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Vous précisez pour vos action-phares en quoi elles contribuent à l'atteinte d'objectifs décrit par les différents cadres internationaux, nationaux ou régionaux. Idéalement, les indicateurs choisis résonnent avec ces objectifs afin de vous permettre de mesurer cette contribution.</li> </ul>	Dossier parties C et E.

## 4. DEVENIR RELECTEUR DE SES PAIRS

En vous engageant pour la nature au sein du programme PEN, vous vous engagez à participer au développement de l'initiative en devenant relecteur de vos pairs à raison de 3 dossiers par an minimum. Le formulaire d'engagement vous permet de désigner la ou les personnes en charge de cette relecture dans votre entreprise, ses/leurs coordonnées et le nombre de dossiers qu'elle(s) peut/peuvent prendre en charge par an.

Au sein de votre structure, les relecteurs peuvent être aussi bien des salariés que des bénévoles. Dans tous les cas leur domaine d'expertise sera à préciser dans le dossier d'engagement afin de permettre une sélection appropriée des relecteurs.

Pour valider chaque nouveau PEN, un nouveau jury de pairs sera construit, composé de structures pertinentes pour évaluer le dossier. Une fois votre dossier PEN validé, si vous êtes choisi pour relire un dossier, le prestataire indépendant en charge de l'évaluation vous contactera selon les étapes suivantes :



Le rôle du relecteur consiste donc en :

- Une lecture du rapport d'évaluation (1 à 3 pages)
- Un avis (acceptation ou non de reconnaître les engagements du candidat au titre du programme PEN)
- Une réunion de concertation en digital (rapide en cas de consensus)

Chaque relecteur proposé peut également contribuer à la constitution des pools d'évaluateurs dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature (EEN). Il pourra alors être sollicité pour participer à la relecture des évaluations EEN qui sont réalisées au bout de 2 ans d'engagement et visent à vérifier le caractère significatif des engagements déposés et la mise en œuvre effective du plan d'action au cours des deux années écoulées.





# COMMENT DÉFINIR DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ?

## LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTION

Les partenaires peuvent mettre en place de nombreuses actions pour mobiliser ceux qui les entourent et ceux qui les écoutent à réduire leur impact sur la biodiversité. Cette partie décrit les différentes catégories d'actions proposées par le formulaire d'engagement dans le programme Partenaire engagé pour la nature, et vous propose, pour chacune de ces caté-

gories, plusieurs exemples inspirés des actions-phares déposés par les premiers Partenaires engagés pour la nature. Ces exemples vous permettront de vous inspirer mais aussi de vous aider à identifier les moyens et ressources qui peuvent être nécessaires pour la mise en place de certaines actions.

### Sensibiliser

Sensibiliser ceux qui vous côtoient ou vous écoutent est une action souvent facile à mener et qui peut jouer un rôle capital pour leur mobilisation. En effet, l'érosion de la biodiversité est un sujet encore mal connu du grand public, aussi bien dans ses causes que dans le rôle qui peut être joué à chaque échelle pour l'enrayer. Au travers de conférences, événements, webinaires, mailings, articles, etc. vous pouvez informer et mobiliser les collectivités territoriales, entreprises ou citoyens à agir en faveur de la biodiversité.

La sensibilisation peut porter sur le sujet général de la biodiversité et la prise de conscience de son érosion, mais elle peut aussi porter sur des sujets plus spécifiques comme la sensibilisation à la dégradation d'un écosystème particulier, comme la présentation d'un facteur d'érosion (les espèces exotiques envahissantes, la fragmentation...), ou encore comme la présentation des impacts biodiversité d'une pratique, d'un produit ou d'une filière.

#### **EXEMPLE : L'organisation d'un petit-déjeuner biodiversité au sein d'une association sportive**

Une association sportive s'engage à organiser un petit déjeuner éco-responsable (local, bio et zéro déchets) de sensibilisation de ses membres à la biodiversité lors de la prochaine compétition. Cet événement permettra donc, lors d'un moment convivial, de présenter l'enjeu de la biodiversité, de faire le lien avec le sport pratiqué, et d'informer les participants à la compétition et leurs accompagnateurs, sur ce qu'ils peuvent faire au quotidien pour préserver la biodiversité. Afin de fournir une sensibilisation pertinente, l'association se rapprochera d'une association locale de préservation de la nature qui coanimera ce petit-déjeuner.

#### **EXEMPLE : La création d'un stand dédié à la sensibilisation sur les enjeux de la nature lors d'un événement international**

Une association environnementale de sensibilisation de tous les publics à la nature s'engage à animer un stand lors d'un événement international regroupant élus, grand public et entreprises. Capitalisant sur sa connaissance du sujet et son expérience dans la préservation et la restauration des écosystèmes, l'association souhaite sensibiliser l'ensemble des publics présents à l'événement, en particulier les citoyens. Cette sensibilisation se fera au travers d'expériences immersives et sensorielles proposées sur le stand. Ce type d'animation a été spécialement pensée pour attirer le plus de public et ainsi renforcer la prise de conscience globale sur les enjeux de biodiversité.

**EXEMPLE : Faire de 2021 l'année de la biodiversité pour une association d'élus**

Une association d'élus a choisi de faire de 2021 l'année de la biodiversité. Chaque année, cette association choisit un thème qui est présenté lors de la réunion annuelle. Il s'agit alors de faire intervenir des experts du sujet pour une courte introduction à l'ensemble des élus participants à cette réunion puis de réaliser une activité rapide et ludique autour du sujet, visant également à créer un temps convivial de rencontre entre les participants. Tout au long de l'année des informations seront également communiquées dans la newsletter de l'association sur le sujet et, dans chaque publication, une pratique de préservation de la biodiversité mise en place par un territoire sera valorisée.

**EXEMPLE : La réalisation d'une cartographie des enjeux de son secteur par un syndicat d'entreprises**

Un syndicat regroupant des entreprises d'un même secteur a choisi de sensibiliser ses membres à leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité en s'engageant à réaliser une cartographie des enjeux biodiversité pour le secteur. Cette cartographie reprendra l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur et identifiera et explicitera les dépendances et impacts sur la biodiversité à chaque étape. Il s'agira de produire un document communiquant, permettant aux entreprises de comprendre leurs liens avec la biodiversité et de motiver leur mobilisation, notamment sur les sujets à forts enjeux. Pour construire cette cartographie, le syndicat mobilise un groupe de travail interne composé d'une dizaine de membres aux profils variés et appuyé par un cabinet de conseil expert de la biodiversité dans le secteur. Cette cartographie sera ensuite soumise à consultation auprès des diverses parties prenantes du secteur afin de confirmer les enjeux identifiés.

**EXEMPLE : La réalisation d'une pièce de théâtre à destination des enfants sur le sujet de la biodiversité**

Une association culturelle sensibilisera, au travers d'une pièce de théâtre, les plus jeunes au sujet de la biodiversité. Grâce à l'investissement d'un membre de l'association expert de ces sujets, l'association montera une pièce d'une demi-heure dédiée à vulgariser le sujet de l'érosion de la biodiversité locale pour les plus jeunes. Cette pièce sera ensuite jouée à plusieurs reprises dans la salle-polyvalente locale ainsi que lors de kermesses et fêtes des écoles.

**EXEMPLE : Installer des panneaux de sensibilisation et d'information sur la faune et la flore présentes**

Afin de sensibiliser ses visiteurs à la biodiversité locale, une fondation s'engage à installer des panneaux informatifs dans ses jardins, accueillant régulièrement des expositions de sculptures et autres installations artistiques. Ces panneaux seront créés avec un collège à proximité du site dans le cadre d'un projet pédagogique d'étude des espèces et milieux écologiques, permettant également la sensibilisation des collégiens. L'objectif est de faire prendre compte aux visiteurs de la richesse de la biodiversité locale, largement présente sur le jardin de la fondation.

## Accompagner

L'accompagnement des entreprises, des collectivités territoriales et des citoyens est un facteur clé du succès de la mobilisation de l'ensemble des acteurs dans la préservation de la biodiversité. En effet, beaucoup se sentent démunis face à ce sujet d'ampleur qu'ils ne comprennent pas entièrement et ne maîtrisent pas. Au-delà, il y a globalement un manque de moyens individuels qui peut être compensé par une démarche collective que vous pouvez encadrer.

Ainsi, accompagner ces acteurs peut passer par diverses actions, notamment :

- La création et l'animation de formations
- La création de guides et d'outils dédiés
- L'apport direct de vos conseils ou expertises au sein de programmes d'accompagnement
- L'appui à la construction d'engagements (par exemple au sein d'« Entreprises engagées pour la nature » ou de « Territoires engagés pour la nature »)
- L'appui à la réalisation d'actions au travers d'aides en moyens humains, matériels ou financiers

**EXEMPLE : Organisation d'un MOOC sur le changement climatique et la nature**

Une association environnementale s'engage à proposer une formation en ligne, gratuite, participative et ouverte à tous sur le changement climatique et la nature. Ce MOOC sera accessible plusieurs fois par an et s'organise autour de 6 séances, chacune espacée d'une semaine. Afin d'assurer la qualité du programme, l'association constituera une équipe pédagogique avec des experts du domaine, des animateurs, des professionnels du terrain et des porteurs d'initiatives inspirantes, et fera également appel à des professionnels pour la réalisation des vidéos. L'association prévoit un budget conséquent de plus d'une centaine de milliers d'euros ainsi que deux ans de préparation (ingénierie pédagogique et création des contenus) avant la première diffusion. Les vidéos seront diffusées en licences libres afin de favoriser leur réutilisation et le transfert de connaissances. L'objectif de ce MOOC est d'apporter une meilleure connaissance du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité ainsi que de favoriser la mobilisation et la prise d'initiatives individuelles et collectives à toutes les échelles.

**EXEMPLE : La réalisation d'une étude sur la prise en compte de la biodiversité dans les actions de compensation carbone**

Afin d'accompagner les organisations qui souhaitent compenser leur impact carbone tout en préservant la biodiversité, un réseau multi-acteur (entreprises, collectivités, associations...), s'engage à lancer une étude sur l'impact des projets de compensations carbone sur la biodiversité et à construire un outil pour accompagner les acteurs dans leurs choix de compensation. Le réseau mettra une personne à temps complet pendant plus d'un an sur ce travail qui consistera, dans un premier temps, à l'identification et l'analyse des projets de compensations, puis à l'élaboration d'un outil d'appui accessible sur la plateforme internet de l'association. L'objectif de cette action est non seulement de présenter des bonnes pratiques aux entreprises mais également, au travers d'un outil fonctionnel, de pouvoir accompagner pas à pas les organisations afin de faire les meilleurs choix de compensation. Une fois l'outil opérationnel, le réseau suivra le nombre de visites sur la plateforme ainsi que la visibilité de l'outil dans la presse et les référencement informatiques.

**EXEMPLE : La création d'un outil d'analyse des enjeux biodiversité pour des acteurs d'un secteur**

Une fédération d'entreprises s'engage à créer un outil d'analyse des enjeux biodiversité pour ses membres. Il s'agit dans un premier temps d'identifier l'ensemble des impacts potentiels sur la biodiversité pour les membres de la fédération ainsi que leurs dépendances, sur l'ensemble de leur chaîne de valeur. Une fois les enjeux identifiés, la fédération construira un outil permettant à chaque entreprise, en rentrant les données spécifiques à son activité, d'identifier ses propres enjeux prioritaires, conforme à ses pratiques. En fonction des enjeux prioritaires, l'outil permettra également de suggérer des actions à mettre en place pour traiter ces enjeux. Cet outil vise donc à faciliter la réalisation de diagnostics des enjeux biodiversité et de plans d'action dédiés à la biodiversité pour les entreprises membres de cette fédération. Grâce à cet outil, les membres pourront, à moindre moyens, réduire leur impact sur la biodiversité et s'inscrire dans le programme « Entreprises engagées pour la nature ».

**EXEMPLE : La création d'un groupe de travail sur l'engagement EEN**

Un syndicat d'entreprises accompagne depuis plusieurs années ses adhérents sur le sujet de la biodiversité. Il s'engage à poursuivre cet accompagnement et à créer un groupe de travail spécifique pour les entreprises souhaitant devenir des Entreprises engagées pour la nature. Il s'agira, pendant 6 mois, de travailler en séances collectives sur la construction d'un diagnostic biodiversité et d'un engagement en prenant en compte les exigences du programme EEN. Ce groupe de travail sera l'occasion de motiver les entreprises à s'engager mais sera aussi l'occasion d'informer sur la méthodologie, de partager les outils disponibles pour le secteur, de trouver collectivement des solutions aux problèmes rencontrés et de partager les bonnes pratiques. Sur les 6 mois, 4 à 5 séances sont prévues, co-animées par le syndicat et par un bureau d'étude expert sur la mise en place de stratégies biodiversité dans le secteur.

**EXEMPLE : Organiser des demi-journées de secourisme à la faune**

Une association environnementale proposera au grand public de participer à des demi-journées de formation au secourisme de la faune sauvage. Grâce à son expérience de longue date dans des missions d'assistance à la biodiversité de proximité, l'association a créé plusieurs modules thématiques (prédation des chats, faune en détresse, pièges...) qui permettront aux participants de mieux gérer ces situations au quotidien. Cette formation se compose d'une première séance d'introduction et de plusieurs modules spécifiques de perfectionnement. L'objectif est, à terme, de permettre plus de mobilisation pour la faune sauvage mais aussi de limiter l'engorgement des centres de soins et les coûts liés aux soins de la faune sauvage.

## Valoriser, capitaliser, partager les bonnes pratiques

La protection de la nature n'est pas un sujet récent est de nombreux citoyens, collectivités, entreprises, entreprennent déjà des actions exemplaires. Leur retour d'expérience est précieux et permet non seulement d'inspirer mais également d'apprendre des erreurs ou obstacles rencontrés pendant ces planifications et mises en œuvre. En tant que partenaire, vous représentez souvent une interface idéale pour le partage de ces bonnes pratiques et pour organiser des retours d'expérience qui permettront à l'ensemble de la communauté de progresser. Au-delà de diffuser ces

exemples, il s'agit également de valoriser ceux qui les ont mis en place pour motiver l'ensemble des acteurs à vouloir faire de même. Ces valorisations et partages de bonnes pratiques peuvent aussi bien être fait lors d'évènements, ponctuels ou récurrents, tels que des rencontres, webinaires, réunions de groupes de travail, ou encore avec une communication continue via une page web, une cartographie actualisée des acteurs engagés, la diffusion d'études et de recueils de bonnes pratiques, etc.

**EXEMPLE : Animer un groupe de travail sur la biodiversité**

Une union professionnelle s'engage à poursuivre l'animation d'un groupe de travail lancé il y a 2 ans sur la biodiversité. Une personne est chargée de l'animation de ce groupe à temps partiel. Ce groupe de travail regroupe l'ensemble des métiers couverts par l'union et se réunit 4 fois par an pour échanger sur les actualités liées à la biodiversité et avancer sur les productions. Ce groupe de travail vise, pour l'année à venir, la production d'un recueil de bonnes pratiques pour la protection de la biodiversité par les professionnels du secteur.

**EXEMPLE : Réaliser une étude sur la santé environnementale des territoires**

Une association de collectivités territoriales souhaite encourager et inspirer ses membres en réalisant une étude sur la santé environnementale de ses territoires membres ainsi que des fiches de bonnes pratiques. Pour produire cette étude, l'association prévoit de s'entourer de partenaires comme l'Agence de cohésion des territoires et de se déplacer dans l'ensemble des collectivités participant à l'étude afin d'échanger et de recueillir les bonnes pratiques. L'étude s'intéressera aux politiques visant à améliorer la qualité de l'air, à préserver la biodiversité ou encore à développer des pratiques agricoles plus favorables à la biodiversité. L'étude doit permettre de produire un petit rapport analysant les politiques mises en œuvre, proposant des pistes de recommandations et présentant des bonnes pratiques.

**EXEMPLE : Cartographier les initiatives citoyennes de protection de la biodiversité**

Une association citoyenne s'engage à cartographier les initiatives locales de protection de la biodiversité. Cette cartographie permettra de mettre en valeur ce qui se fait déjà sur le territoire, à l'échelle citoyenne, pour préserver la biodiversité. Cette cartographie permettra donc d'inspirer les citoyens, de les mettre en contact avec des initiatives autour de chez eux mais également de permettre le partage de pratiques et les retours d'expérience. Plusieurs temps seront organisés, notamment au lancement de la cartographie, pour communiquer sur les initiatives recensées et valoriser les bonnes pratiques. Les collectivités territoriales locales seront également invitées pour échanger sur les besoins des porteurs d'initiatives et les soutiens qui pourraient être apportés.

**EXEMPLE : Organiser des rencontres des animateurs de la nature**

Une association d'éducation à l'environnement s'engage à poursuivre ses journées annuelles sur la nature. Chaque année, une centaine d'acteurs de l'animation nature se retrouvent dans un territoire différent pendant plusieurs jours pour échanger sur les pratiques, confronter les freins et leviers en imaginant des solutions collectives, élaborer des outils pédagogiques, organiser la représentation du secteur. Cette action est menée en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, le Ministère de l'Éducation Nationale ainsi qu'un fond de coopération et mobilise une petite équipe au sein de l'association. Le budget est de plusieurs dizaine de milliers d'euros. Ces rencontres regroupent 80 à 100 personnes chaque année et permettent de réunir des acteurs variés de l'éducation et d'échanger les bonnes pratiques autour d'un thème commun : la nature.

## Préserver/reconquérir la biodiversité

En tant que partenaires, vous pouvez également mener des actions directes de préservation ou de restauration de la biodiversité ou participer à leur financement. Il s'agit alors de mettre votre expertise ou vos

connaissances en préservation et en restauration de la biodiversité au service d'un projet concret que vous réalisez avec vos membres ou vos publics ou pour eux.

**EXEMPLE : Créer des habitats favorables à la biodiversité**

Une association citoyenne s'engage à poursuivre ses projets de création d'habitats favorables à la biodiversité. Cette association spécialisée dans la compréhension des dynamiques écologiques d'un site et la création d'habitats permettant de les préserver et de les développer (pierriers, nichoirs, abris, hôtels à insectes...) poursuivra ses projets, contactant à la fois les entreprises, les collectivités mais aussi parfois des particuliers pour les aider à aménager leurs jardins d'une manière plus favorable à la biodiversité. Ces projets se déroulent généralement sur 1 à 3 jours avec un premier temps de diagnostic et un second temps de construction des habitats incluant toujours l'implication des usagers du site (collaborateurs, citoyens, agents d'entretien, propriétaires...) afin de garantir leur connaissance et leur bon entretien par la suite. Cette action représente le cœur d'activité de l'association et est complétée par l'organisation de journées de sensibilisation et la production de guides pratiques.

**EXEMPLE : Organiser une collecte de fonds pour la restauration d'une zone humide**

Une association culturelle réalisera une collecte de fonds pour la restauration d'un marais. Contactée par une association de renaturation locale, elle souhaite mobiliser ses publics pour ce projet local et concret en faveur de la biodiversité. Il s'agira, sur une période chargée en événements, de communiquer sur ce projet de restauration et d'inviter l'ensemble des membres et des participants aux événements à participer à une collecte de fonds qui financera le projet.

En tant qu'organisation, votre activité a des impacts directs sur la biodiversité, que ce soit au niveau de vos locaux (emprise au sol, gestion de vos espaces verts éventuels, déchets polluants...), au niveau des comportements de vos salariés et bénévoles dans le cadre de vos activités (alimentation, déplacements...) ou encore au niveau des achats que vous réalisez (produits ména-

gers, papier, appareils et accessoires techniques...). Votre activité peut ainsi participer aux facteurs d'érosion (voir les exemples concrets d'impacts en p. 5). Dans le cas où vos impacts seraient significatifs, il est essentiel, pour la cohérence de votre démarche, de vous engager également à les réduire en modifiant vos activités, vos processus ou en sensibilisant vos équipes.

**EXEMPLE : Sensibiliser les bénévoles à leurs impacts sur la biodiversité**

Un club de sport s'engage à sensibiliser son équipe d'encadrants bénévoles sur les impacts éventuels qu'ils peuvent avoir sur la biodiversité comme la destruction de certains espaces naturels pendant les compétitions de plein air, l'utilisation d'équipements jetables en plastique, la pollution et les nuisances générés par des déplacements en voiture et en moto, etc. Cette sensibilisation sera faite en partenariat avec une association environnementale locale. Elle se déroulera en deux parties, un parcours santé dans la nature pour sensibiliser à la biodiversité ordinaire et un petit atelier de simulation d'une compétition de plein air pour identifier les bonnes pratiques possibles à mettre en place. À l'issue de la session, un petit livret sera créé reprenant les éléments clés de la sensibilisation et les bonnes pratiques identifiées. Il sera mis à disposition de tous les bénévoles et présenté aux nouveaux.

**EXEMPLE : Acheter des produits d'entretien écologiques, du papier certifié et bannir le plastique à usage unique**

Une association culturelle soutenant la projection de films dans un quartier urbain souhaite réduire son impact écologique. Au-delà de son action phare sur la diffusion d'une série de film sur la nature visant à sensibiliser le grand public, elle va mettre en place une revue de ses achats pour réduire leur impact écologique. Il s'agira notamment de passer sur des produits d'entretien écologiques, sans polluants pour la nature. Les fournisseurs de papier (tickets) et de sachets et boîtes en carton pour les friandises vendues sur place seront également remplacés pour avoir du papier et du carton certifiés FSC ou recyclés. L'objectif est d'arriver à 100% de produits écologiques sur ces catégories. D'ici 3 ans, l'objectif est également de supprimer les emballages plastiques à destination des spectateurs (friandises en vrac, fontaines à boissons...).

**EXEMPLE : Avoir une gestion écologique de ses espaces verts**

Une fédération professionnelle disposant de locaux avec un accès à l'extérieur s'engage à développer une gestion écologique de ses espaces verts. Il s'agira de repenser l'approche d'entretien de ces espaces qui consiste aujourd'hui à une tonte régulière. Des plantes mellifères locales seront plantées en bordure de la parcelle et une gestion différenciée sera mise en place : fauche (tonte) tardive sur une grande partie de l'espace qui n'était utilisé que pour ses qualités esthétiques et tonte un peu plus fréquente sur la partie accueillant les déjeuners des salariés en saison estivale. Pour mettre en place cela, la fédération professionnelle s'engage à contacter son gestionnaire d'espaces verts et à repenser avec lui ses interventions pour une gestion plus écologique. Si nécessaire, la fédération est prête à changer de prestataire.

## Favoriser la démultiplication des engagements

Les associations, fondations, et chambres consulaires fonctionnent souvent elles-mêmes au sein de réseaux d'autres associations et organisations du même type. Vous engager pour la nature peut donc également passer par l'incitation à l'engagement de vos propres partenaires au sein de « Partenaires engagés pour la

nature ». Vous pouvez ainsi aider ou parrainer une autre organisation dans son engagement PEN, intervenir au sein d'événements pour présenter votre engagement PEN et inspirer, ou encore proposer des ateliers pour présenter comment devenir un PEN ou construire un engagement pour la biodiversité.

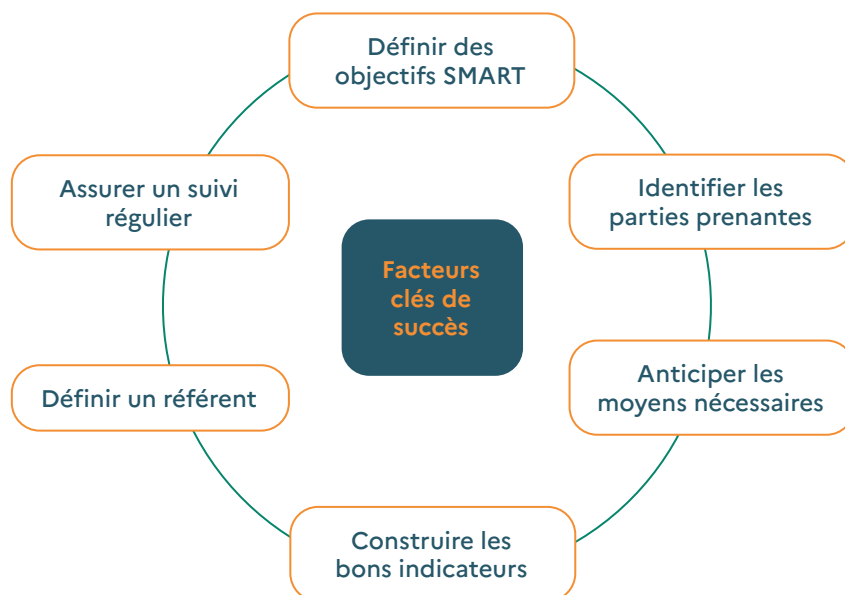
**EXEMPLE : Relayer le programme Partenaires engagés pour la nature dans son réseau**

Une antenne régionale d'une association citoyenne s'engage à relayer le programme PEN auprès des autres antennes françaises. Pour cela, elle présentera le programme lors d'échanges bilatéraux ainsi que dans la newsletter destinée au réseau français de l'association. Elle s'engage à faire un suivi du nombre d'antennes ayant été contactées, du nombre d'antennes ayant déposé un dossier et du nombre d'antennes retenues dans le programme suite à l'évaluation de leur dossier.

**EXEMPLE : Diffuser les bonnes pratiques des partenaires déjà engagés**

Une tête de réseau associatif intégrera, lors de ses prochains évènements semestriels, une présentation des engagements PEN des associations de son réseau. Il s'agira de présenter les motivations de l'engagement et les actions déjà menées. Ce retour d'expérience sera fait au travers de courtes interventions de 5 à 10 minutes. Chaque semestre 1 à 3 associations interviendront. L'objectif sera de présenter des actions concrètes pour la biodiversité et de mobiliser les autres associations du réseau à devenir Partenaire engagé pour la nature à leur tour.

## CONSTRUIRE, METTRE EN PLACE, ET SUIVRE DES ACTIONS PERTINENTES








**Les facteurs clés de succès pour construire, mettre en place et suivre vos actions**

### Construire son action

Voici quelques bonnes pratiques pour construire vos actions-phares de manière efficace :

**1. Définir des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables et pertinente, réalistes et temporellement définis (SMART) vous permet de les rendre plus pertinents.** En cherchant à formuler vos objectifs de manière SMART, vous vous projetez dans la mise en œuvre de vos actions. Cela vous permet de remplir un triple but. Fixer des objectifs qui sont faisables pour votre structure, dans la mesure de ses moyens. Viser un niveau ambitieux en vous posant la question de la pertinence de vos actions et en vous projetant dans l'avenir. Préparer l'action et identifier dès la planification les moyens nécessaires mais aussi le temps nécessaire pour réaliser votre action.

-  **Spécifique** : votre objectif est-il formulé de manière compréhensible, simple et le lien avec l'action est-il évident ?
-  **Mesurable** : votre objectif est-il chiffré à l'aide d'un indicateur ?
-  **Atteignable et pertinent** : votre objectif vous permet-il d'avoir un réel impact (direct ou indirect) sur la biodiversité ? Les étapes pour remplir cet objectif sont-elles claires et faisables ?
-  **Réaliste** : avez-vous les moyens (humains et financiers) de réaliser cet objectif ?
-  **Temporellement encadré** : avez-vous défini une échéance pour votre objectif ? Une date à laquelle il vous faudra l'avoir atteint ?

**2. Mobiliser vos parties prenantes.** Vos parties prenantes sont les personnes ou organismes qui peuvent soit influencer sur une décision ou une activité de votre organisation, soit être influencés ou s'estimer influencés par une de vos décisions ou une de vos activités. Les impliquer vous permet donc de mener à bien ces actions phares. Vos parties prenantes sont nombreuses et variées, en interne comme à l'externe. Il s'agit, pour chaque action-phare de vous demander qui pourrait être impliqué, concerné ou impacté par votre action et de quelle façon. Par exemple :

- Vos bénévoles, salariés, membres : ce sont le plus souvent eux qui vont mettre en place vos actions. Il est essentiel de bien définir le rôle de chaque individu de votre organisation dans la mise en œuvre de l'action afin de permettre à chacun de connaître son rôle et d'avancer.
- Votre public : ce sont les citoyens, entreprises, collectivités, etc., à qui s'adresse votre action. Ils seront sollicités dans votre action et il faut donc s'assurer que leur rôle est bien défini, écoute, participation... Identifier précisément le public cible de votre action vous permettra de vous assurer que cette action est pertinente pour lui et qu'elle est réalisée dans un format et un contexte adaptés. Vous pourrez également

vous assurer qu'elle répond à un besoin réel et qu'elle va leur permettre de se mobiliser pour la protection de la biodiversité.

- Vos partenaires : ce sont par exemple des experts ou prestataires (en biodiversité, communication, animation...) qui vous allez devoir solliciter pour mettre à bien votre action. Il s'agit de bien déterminer ce qu'ils doivent vous apporter dans la réalisation de cette action.

### 3. Anticiper les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation de votre action.

Votre action nécessite nécessairement à minima des moyens humains, et peut-être également des moyens financiers pour être mise en œuvre. Dès la construction de l'action, définir précisément les moyens nécessaires est un gage de réussite. Faire valider un budget par le conseil d'administration, lancer un appel à participation des bénévoles car il y a besoin de plus de main d'œuvre, commander du nouveau matériel, demander un devis, etc. sont autant d'éléments à prévoir en amont pour éviter les contre-temps et les délais supplémentaires qui pourraient retarder l'action ou la rendre caduque.

## Construire ses indicateurs

Les indicateurs sont des outils qui vous permettent de suivre l'efficacité de vos actions. Ils doivent être choisis avec soin pour être utiles.

**Un indicateur est « une mesure, généralement quantitative, qui peut être utilisée pour illustrer et faire connaître de façon simple des phénomènes complexes, y compris des tendances et des progrès dans le temps.<sup>16</sup>» .**

Pour construire un bon indicateur vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- 🌿 Les données nécessaires pour calculer mon indicateur sont-elles fiables et vérifiables ?
- 🌿 Les données sont-elles disponibles et le seront-elles à échéance régulière afin que l'indicateur puisse être produit régulièrement au fil du temps ?
- 🌿 L'indicateur va-t-il bien changer avec la mise en œuvre de l'action et permettre de mesurer son efficacité ?
- 🌿 Mon indicateur est-il simple et facilement compréhensible ?

**Adapté du guide *Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs : Etat des lieux et recommandations*, UICN, 2016**

**EXEMPLES D'INDICATEURS :** Le nombre de participants à l'atelier de sensibilisation, le nombre d'individus secourus lors d'une activité organisée par l'association, le nombre de téléchargements du guide réalisé, le pourcentage de membres sensibilisés à la thématique, le nombre de nouveaux PEN parrainés, le nombre de bonnes pratiques recensées, le nombre d'initiatives cartographiées, le nombre de téléchargements de l'étude...

## Assurer la mise en œuvre et le suivi régulier de son engagement

Pour assurer la mise en œuvre est le suivi de votre engagement, il est essentiel de définir son pilotage. Il s'agit alors de désigner un responsable du suivi de votre engagement ainsi que l'équipe en charge de sa mise en œuvre au besoin. Cette équipe se réunit régulièrement pour vérifier la bonne mise en œuvre du plan d'action et résoudre des points de blocage le cas échéant. A intervalle fixe et prévu au démarrage du plan d'action (par exemple semestre), l'équipe ou le collaborateur pilote réalise une revue globale du plan d'action et de son état d'avancement, elle ou il peut alors l'adapter

au besoin et communiquer sur ses réalisations à toutes ses parties prenantes.

Définir ce pilotage vous permet également d'identifier la personne « référent PEN » demandée dans le formulaire. Celle-ci pourra participer aux temps d'échanges et de partages de bonnes pratiques au sein du Club des engagés. Ce sera alors l'occasion de présenter vos réalisations aux autres partenaires et de trouver ensemble des solutions aux difficultés que vous pourriez rencontrer.

## CONSTRUIRE, METTRE EN PLACE, ET SUIVRE DES ACTIONS PERTINENTES

En devenant « Partenaire engagé pour la nature », vous vous engagez pour trois ans. Quel que soit vos activités et votre mobilisation passées, l'objectif est de progresser en termes d'ambitions et finalement, d'actions en faveur de la biodiversité au cours et à échéance de ces trois années : mobiliser un nombre croissant d'entreprises, de territoires et de citoyens mais aussi les accompagner vers plus d'ambitions en matière de préservation de la biodiversité.

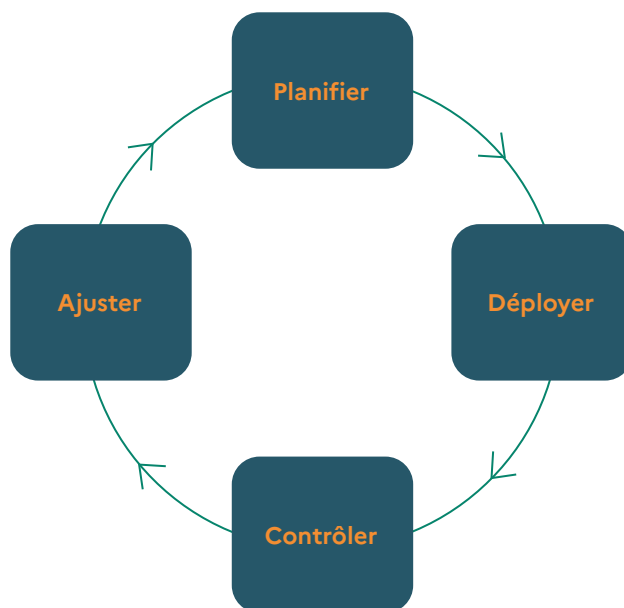
Afin d'améliorer en continu votre engagement et imaginer un rehaussement de celui-ci dans le futur, il est important que vous prévoyiez des temps de bilan. Idéalement chaque année

et a minima après les 3 ans de votre engagement, interrogez-vous alors sur les points suivants :

- Au-delà de la mise en œuvre du plan d'action y a-t-il eu un impact sur mon public cible (en l'espèce les membres de mon organisation ou mon réseau, le grand public à qui je m'adresse plus généralement, etc.) ?
- Quel a été l'apport direct ou indirect pour la biodiversité ?
- Quels freins ont été rencontrés ?
- Quels retours d'expérience peuvent-être fait ?
- Quelles bonnes pratiques sont à poursuivre ?

Les indicateurs définis pour vos actions-phares doivent pouvoir vous aider à répondre aux deux premières questions.

A la suite de cette interrogation, vous pouvez ajuster la suite de vos actions ou construire un nouvel engagement intégrant les enseignements du premier.



Adapté de la Roue de Deming (Plan, Do, Check, Act)

## N'ATTENDEZ PLUS POUR DEVENIR UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE !

Ce guide vous a permis de mieux comprendre les enjeux associés à la biodiversité, le rôle majeur que peuvent avoir les partenaires, ainsi que le fonctionnement du programme Partenaires engagés pour la nature. Les nombreux exemples d'actions à mener en tant que partenaire présentés dans ce guide doivent vous inspirer et vous permettre de construire votre propre engagement. Pour être pertinent, cet engagement doit s'inscrire au cœur de vos pratiques quotidiennes et doit être spécifiquement conçu pour permettre aux citoyens, entreprises, collectivités que vous côtoyez ou rassemblez de renforcer leur participation à la préservation de la nature et de déployer des pratiques d'utilisation durable de la biodiversité.

Après avoir défini votre engagement et vos actions grâce à ce guide, l'inscrire dans le programme Partenaires engagés pour la nature vous permettra de le valoriser, grâce à une reconnaissance décernée par l'Office français de la biodiversité, organisme d'état, et grâce à votre intégration dans la communauté des « engagés pour la nature ». Rejoindre ce programme sera pour certain la reconnaissance d'un engagement de longue date, peut-être même au cœur de la mission de votre organisation. Pour d'autres cette reconnaissance viendra valoriser un engagement en faveur d'un enjeu qui semble incontournable et sur lequel il a été décidé de mettre des moyens pour participer à l'effort collectif de préservation de nature.





# Annexe 1 : Résumé de l'engagement d'une association environnementale de grande taille

Créée en 2000, notre association possède aujourd'hui plus de 5 000 adhérents, 10 000 bénévoles et 400 salariés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous œuvrons au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces naturels et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

La raison d'être de notre association est « faire de la protection de l'environnement l'affaire de tous en France ». Pour cela nous avons une triple activité :

- Gestion d'espaces de préservation de la nature et de protection des espèces
- Sensibilisation du grand public à la nature et aux espèces présentes
- Accompagnement des entreprises et organisations territoriales dans l'observation, la compréhension et la protection des espèces présentes sur et autour de leurs sites/du périmètre géographique de la collectivité.

Compte-tenu de l'urgence écologique et de la nature de nos activités, nous croyons à l'importance d'une mobilisation collective à toutes les échelles et d'une reconnaissance des acteurs déjà engagés. C'est pourquoi nous avons choisi de rejoindre le programme Partenaires engagés pour la nature.

Afin de promouvoir la mobilisation des citoyens et des entreprises dans la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, nous nous engageons à :

## 1) Sensibiliser régulièrement le grand public

Depuis notre création, nous sensibilisons régulièrement le grand public au travers de :

- Newsletters mensuelles
- Soirées semestrielles thématiques (y compris en format digital) faisant intervenir des experts
- Stands et interventions dans des salons dans divers événements (une centaine par an)
- Animations auprès des scolaires (1 000 animations programmées chaque année)

## 2) Sensibiliser et mobiliser les entreprises

L'une de nos activités est l'accompagnement des entreprises dans la compréhension et la préservation de la biodiversité sur leurs sites et, dans une moindre mesure, dans leur chaîne de valeur. Au cours de ces accompagnements nous participons donc à la sensibilisation des entreprises. Nous nous engageons, dans nos futures interventions, à promouvoir le programme Entreprises engagées pour la nature en utilisant la documentation disponible à cet effet sur la plateforme EEN.

## 3) Poursuivre l'organisation et l'animation d'un groupe de travail Biodiversité&entreprises et la création d'un MOOC d'ici 2022 (Action-phare n°1)

Depuis 2003, l'association organise et anime un groupe de travail Biodiversité&entreprises réunissant une cinquantaine d'entreprises souhaitant renforcer leur action de préservation de la biodiversité. Le groupe se réunit 5 fois par an. L'objectif est d'étendre cet appui aux entreprises en co-crédant avec le groupe de travail un MOOC destiné aux entreprises, plutôt de petite ou moyenne taille, qui souhaiteraient être guidées dans leurs actions de préservation de la biodiversité. Nous allons lancer ce projet en mars 2021 et nous envisageons sa publication début 2022.

## 4) Développer un outil d'identification et de suivi de la biodiversité sur site d'ici mars 2022 (Action-phare n°2)

Notre ambition est de créer un outil permettant à toute organisation de suivre la biodiversité présente sur un site. Forts de notre expérience dans la gestion de site et l'accompagnement d'entreprises sur le sujet, nous souhaitons développer un outil fonctionnel permettant à chacun d'agir sur ses sites. Nous prévoyons de publier cet outil, en libre accès, au printemps 2022.

L'engagement Partenaire engagé pour la nature sera suivi par le comité de direction de notre association, en lien avec le Conseil d'administration. Il s'inscrit dans notre plan stratégique 2020-2025, faisant l'objet d'une revue annuelle et d'une évaluation intermédiaire en 2023 puis lors du bilan en 2025.



## Annexe 2 : Résumé de l'engagement d'une fédération professionnelle

Depuis plus de 40 ans, notre fédération rassemble des entreprises du BTP pour défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et développer la profession.

Nos principales missions sont :

- Défendre les intérêts des acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics dans les décisions qui ont une incidence sur le secteur
- Assurer un suivi des évolutions de la réglementation
- Appuyer les fédérations locales, les unions et les syndicats dans la défense et l'assistance des entreprises adhérentes
- Faire connaître et promouvoir l'image de la profession, de ses métiers et de ses entreprises

Les activités du secteur de la construction ont un impact sur l'environnement. Cité par le gouvernement parmi les 4 secteurs prioritaires du Plan Biodiversité, il est impératif que la biodiversité soit prise en compte par l'ensemble des acteurs du secteur. Cela répond également à une conscience croissante des citoyens et collectivités territoriales. Impliquée depuis de nombreuses années dans les initiatives sectorielles de protection de l'environnement et de construction durable, la fédération souhaite aujourd'hui concrétiser son engagement en devenant un Partenaire engagé pour la nature.

Afin de participer à la préservation de la biodiversité, la fédération s'engage à mettre en place les actions suivantes :

### 1) Création, d'ici décembre 2021, d'une formation « Eviter-réduire-compenser, une ambition au-delà des exigences réglementaires »

Cette formation visera à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre effective de la séquence ERC, présentant, au-delà des contraintes réglementaires, les avantages à suivre la séquence et à prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception du projet ainsi qu'en phase de chantier.

### 2) Elaboration, en 2021, d'un MOOC sur les matériaux de construction et leurs impacts sur l'environnement et la biodiversité

Ce MOOC d'une dizaine d'heures visera à former les acteurs du secteur sur les impacts environnementaux des matériaux de construction et notamment leurs impacts sur la biodiversité. Il couvrira les matériaux traditionnels mais présentera aussi les nouveaux matériaux (bois lamellé-croisé, champignons, ciment zéro carbone, chipboard...). Au-delà de l'étude des impacts des matériaux, les méthodes et processus permettant de limiter cet impact seront aussi couverts (réemploi, déconstruction...).

### 3) Financement d'une étude sur les impacts du secteur et développement d'un guide sur comment réduire son impact sur la biodiversité d'ici juin 2022.

Afin d'appuyer au mieux les entreprises du secteur sur la réduction de leur empreinte biodiversité, nous financerons dès le deuxième semestre 2021, une étude pour identifier les principaux impacts du secteur sur la biodiversité et identifier les indicateurs les plus pertinents pour nos entreprises pour les mesurer.

A partir de ces travaux, nous construirons un guide pratique présentant les enjeux et accompagnant les entreprises sur la réduction de leur impact. Des exemples de bonnes pratiques seront inclus tout au long du guide.

### 4) Organisation en 2021-2022 d'un concours d'ingénieurs sur l'utilisation des Solutions Fondées sur la Nature

En partenariat avec une Grande Ecole d'ingénieur, nous organiserons sur l'année académique 2021-2022 un concours sur les Solutions Fondées sur la Nature afin de développer les connaissances des étudiants sur le sujet et de valoriser les projets les plus pertinents.

### 5) Organisation de Journées Biodiversité

2 fois par an à partir de 2021, nous organiserons des demi-journées sur la biodiversité. Ces demi-journées seront l'occasion de faire intervenir des experts sur la biodiversité ou sur des thématiques précises en lien avec les impacts du secteur sur la biodiversité. Ce sera également l'occasion de diffuser les bonnes pratiques des entreprises du secteur (qui pourront être également valorisées au sein du guide). Les demi-journées pourront avoir lieu en digital ou directement sur des sites présentant des bonnes pratiques (à minima 2 demi-journées sur site sur les 3 ans).

### 6) 100% des unités territoriales auront organisé une action de mobilisation des entreprises sur EEN d'ici la fin de l'année 2021.

Enfin, nous nous engageons à mobiliser les entreprises du secteur sur le programme Entreprises engagées pour la nature – act4nature France. Pour cela, nous fournirons aux unités territoriales un kit de présentation du programme, construit en partenariat avec l'Office français de la biodiversité, et les accompagnerons pour qu'elles organisent des actions de mobilisation. Il s'agira à minima d'un temps d'échange sur le sujet lors des événements planifiés, sinon l'organisation d'un événement dédié mettant en valeur des entreprises engagées du secteur sur le territoire.



## Annexe 3 : Résumé de l'engagement d'une association d'élus

Notre collectif de Maires créé en 1968, reconnu d'utilité publique en 1971, appuie les élus dans :

- Leur gestion au quotidien
- La préservation des intérêts de leurs collectivités et de leurs groupements auprès de l'état
- Le suivi de l'actualité législative et réglementaire des collectivités

Notre collectif regroupe aujourd'hui plus de 50 maires et présidents d'intercommunalités.

Le développement durable dont la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité est devenu un pilier incontournable des programmes électoraux et donc des activités des élus. En devenant Partenaire engagé pour la nature nous souhaitons faire reconnaître notre rôle dans l'accompagnement des élus sur ces sujets. Dans ce cadre, nous réaliserons les actions suivantes :

### 1) Créer une plateforme d'inspiration sur la protection de la biodiversité en 2021

Construction d'une plateforme en ligne recueillant les bonnes pratiques en lien avec la protection de la biodiversité et la réduction des impacts des activités du territoire sur la biodiversité.

### 2) Publier chaque année un guide de décryptage sur des enjeux liés à la protection de la biodiversité

Elaboration et publication de guides sur des enjeux spécifiques à la biodiversité présentant les aspects théoriques et réglementaires du sujet ainsi que des exemples de bonnes pratiques. L'édition 2021 sera dédié à l'artificialisation des sols.

### 3) Organiser chaque année des soirées Territoires engagés pour la nature

Organisations d'une soirée annuelle (ou webinaire) de mise en avant des Territoires engagés pour la nature : présentation du programme, présentation des nouveaux engagés, présentation d'exemples d'action ou de l'avancée des réalisations des Territoires, ateliers d'inspiration.

## Annexe 4 : Résumé de l'engagement d'une association culturelle

Notre Association gère le cinéma de la ville X. Il n'y a aujourd'hui pas de salariés et 18 bénévoles gèrent l'entretien des locaux, la programmation, les séances, le petit stand de friandises, la trésorerie, etc. Créée en 1997, notre association a pour mission de proposer une programmation variée visant à satisfaire tous les publics de la ville et de faire vivre le cinéma de proximité. Les locaux sont fournis par la ville.

Dans une ville vivant principalement du tourisme lié au littoral atlantique, la préservation de la nature nous semble essentielle et la majorité des bénévoles souhaite faire du cinéma un outil de sensibilisation du grand public sur ces sujets. Dans ce contexte nous avons décidé de rejoindre le programme Partenaires engagés pour la nature.

Afin de sensibiliser sur la protection de la nature, nous nous engageons d'ici 3 ans à :

1) Programmer 4 séances de diffusion de documentaires de sensibilisation chaque année.

2) Organiser une Semaine de la Nature chaque année : semaine dédiée à la sensibilisation sur la nature avec des séances de cinéma dédiés mais aussi l'organisation de conférences scientifiques permettant de comprendre les enjeux et d'identifier les actions (notamment locales) à mener.

3) Organiser chaque année une opération de financement d'une action locale de protection ou de préservation de la nature.

4) Réduire les impacts environnementaux du cinéma : remplacement des spots lumineux extérieurs d'ici 2023, ajout de 10 places de vélo couvertes d'ici l'année prochaine, ajout au début de chaque séance et d'ici 2022 d'un clip de sensibilisation sur le covoiturage et les modes doux pour venir au cinéma, cinéma zéro plastique à usage unique d'ici 2023.



« Engagés pour la nature » est une initiative du ministère de la Transition écologique portée par l'Office français de la biodiversité. Elle se décline pour les entreprises, les territoires et les partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité. Elle vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

---

Pour en savoir plus :



Rendez-vous sur :

**[engagespourlanature.ofb.fr](https://engagespourlanature.ofb.fr)**



et sur les réseaux sociaux :

**#engagespourlanature**

**Rédaction de ce guide :**

Marguerite CULOT-HORTH,  
Office Français de la Biodiversité  
Fanny Bancourt, BL évolution  
Sylvain Boucherand, BL évolution

Merci aux partenaires déjà engagés  
qui ont inspiré les exemples et bonnes  
pratiques présentées dans ce guide.

**Conception graphique :** Kibлинд Agence

